



SOS Enfants Abandonnés asbl

Association caritative d'aide aux plus démunis dans le monde

A.S.B.L. fondée par André MOTTE DIT FALISSE - Rue de Tilleur, 54 à B-4420 Saint-Nicolas - Belgique



ORIGINE DE L'ORGANISATION

Le 16/11/2003 : signature de l'accord global de cessez-le-feu à Dar es Salam. L'enfant burundais, lui, venait de connaître une guerre de plus de dix ans (novembre 1993 à novembre 2003) qui l'a privé de son premier droit, celui de vivre. Des enfants se trouvaient dans différentes circonstances difficiles qui les empêchaient de jouir de leurs droits : des enfants chefs de ménages, des enfants dans des centres d'accueil, des enfants dans des camps de réfugiés, ou déplacés, des enfants dans / de la rue, des enfants dans des familles d'accueil, des enfants soldats, sans oublier les enfants affectés/infectés par le VIH/SIDA.

Cette situation dramatique ne peut pas laisser indifférent les âmes charitables éprises de compassion pour les souffrances de ces êtres humains combien pitoyables. C'est dans cette optique que COLUBU, Association sans But Lucratif qui œuvre pour le développement pour et avec les femmes et les enfants, a été créée le 25 novembre 2004 et agréée en janvier 2005 pour venir en aide aux enfants et aux femmes vulnérables, rendus vulnérables par la guerre, la pauvreté et le VIH/SIDA.

QUI A FORMÉ L'ORGANISATION ?

Soucieuse des conditions dans lesquelles se trouvaient ces enfants et étant animée par la noble ambition d'atténuer la

L'ASSOCIATION COALITION POUR LA LUMIÈRE AU BURUNDI "COLUBU" DEMANDE NOTRE AIDE POUR SOUTENIR LA SCOLARISATION DES ENFANTS VICTIMES DE LA GUERRE ET D'AUTRES ENFANTS EN SITUATION PRÉCAIRE

souffrance de ces êtres humains, Madame Aisha NINTERETSE a spontanément réagi face à cette situation, commençant ainsi à récupérer les enfants en difficulté. Pour y parvenir, elle a jugé bon de créer une coalition à travers laquelle des personnes bien intentionnées peuvent l'aider à préparer l'avenir de ses êtres encore immatures.

Convaincue que l'avenir des enfants passe avant tout par leur éducation et un devoir et une priorité de leur donner l'opportunité d'apprendre et d'acquérir les moyens de construire cet avenir, elle a créé en 1998 une école maternelle et primaire dénommée "Ecole la Lumière" en commune BWIZA en Mairie de Bujumbura, dans le but de soutenir la scolarisation des enfants victimes de la guerre et d'autres enfants en situation précaire : déplacés, rapatriés, réfugiés, expulsés, séparés et non accompagnés, vivant dans des familles dont la pauvreté les empêchent de recevoir les soins nécessaires.

Le gouvernement du Burundi via son Ministère ayant l'éducation dans ses attributions lui a accordé l'autorisation d'ouverture la même année, c'est à dire 1998 et l'école a été agréée le 22 Avril 2008 par le Ministère de l'éducation sous l'ordonnance ministérielle n° 610/431. Le projet ECOLE LA



LUMIERE s'était déjà transformé en une Association sans But Lucratif dénommée "COLUBU, Coalition pour la Lumière au Burundi" le 25 novembre 2004 et a été agréée le 31 Janvier 2005 par le Ministère de l'Intérieur sous l'ordonnance ministérielle n° 530/113.

ET POUR QUELLES RAISONS ?

Pour améliorer les conditions de vie des femmes et des enfants vulnérables, rendus vulnérables par la guerre, le VIH/SIDA et la pauvreté. L'objectif est de permettre aux femmes et aux enfants d'atteindre leur plein développement et la jouissance de leurs droits :

SECTION FEMME

- ➔ Initier et encadrer les groupements des femmes autour des activités génératrices des revenus et leur offrir par la même occasion un cadre d'échange et de dialogue ;
- ➔ Accroître la participation de la femme dans la consolidation de la paix et la promotion du développement au Burundi ;
- ➔ ...

SECTION ENFANT

- ➔ Assurer le soutien moral et matériel à l'enfance, en particulier l'enfance défavorisée ;
- ➔ Contribuer à la défense des droits de l'enfant au Burundi ;
- ➔ Initier des actions permettant de venir en aide aux enfants, en particulier les plus déshérités

PROJET DE RÉINSERTION SOCIALE ET SCOLARISATION DES ENFANTS EN DIFFICULTÉ

1. SÉCURITÉ SOCIO ÉCONOMIQUE

OBJECTIF : Réduire l'extrême pauvreté des enfants et des ménages vulnérables.

Création des tontines appelées "IKIRIMBA en Kirundi", initiatives individuelles qui s'apparentent à des opérations de microcrédit. Les tontines ont permis aux familles assistées par l'organisation de se lancer dans de petits commerces : riz, légumes, fruits, beignets, farine de manioc. L'initiation des

activités génératrices de revenu a permis à la femme chef de ménage assistée par COLUBU d'être autonome. Ainsi, la femme a pu avoir certains revenus et satisfaire aux besoins de la famille.

2. SÉCURITÉS NUTRITIONNELLE ET ALIMENTAIRE

OBJECTIF : Améliorer l'alimentation de la mère, l'enfant et l'adolescent, en assurant la sécurité nutritionnelle et alimentaire des ménages.

La provision d'une assistance alimentaire adéquate aux ménages prenant en charge des orphelins et/ou d'autres enfants vulnérables dans des situations d'urgence par un programme de distribution de colis alimentaires (pour la prévention de la malnutrition) aux ménages vulnérables dirigés par des femmes ayant un enfant souffrant de la malnutrition en commune Gihanga, province Bubanza.

3. ÉDUCATION FORMELLE

OBJECTIF : Donner à tous les enfants, garçons et filles des moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

4.1. DISTRIBUTION DU MATÉRIEL SCOLAIRE

4.2. RATTRAPAGE SCOLAIRE EN FAVEUR DES ORPHELINS ET AUTRES ENFANTS VULNÉRABLES

Animée par les volontaires de notre organisation, une étude est organisée chaque soir après la classe dans les enceintes de l'"Ecole la Lumière". Les enfants issus des familles pauvres sont fiers et assurés d'avoir un lieu sûr pour faire leurs devoirs. Ils bénéficient de l'aide des volontaires qui proposent un soutien scolaire à ceux qui en ont besoin, soit pour la révision ou la préparation des cours.

4.3. IMPLANTATION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE "LA LUMIÈRE" EN COMMUNE BWIZA

L'organisation a implanté une école maternelle et primaire dénommée "Ecole la Lumière" en commune BWIZA en Mairie de Bujumbura. L'école accueille non seulement tous les enfants des milieux pauvres mais aussi des filles réfugiées originaires de la République Démocratique du Congo et du Rwanda.

5. ASSISTANCE PSYCHOSOCIALE : JOURNÉES RÉCRÉATIVES

OBJECTIF : favoriser la bonne santé physique, mentale et l'équilibre affectif de l'enfant et de l'adolescent face aux jeux, aux loisirs et aux sports.

La provision d'une assistance psychosociale et d'un soutien émotionnel aux enfants victimes de violences, d'exploitation, d'abus, de négligence, de discrimination ou des conséquences du conflit, et à leurs familles et communautés.

Visitez notre site :

www.sosenfantsabandonnes.be

VICTIMES DE LA GUERRE ET D'AUTRES ENFANTS EN SITUATION PRÉCAIRE

ABANDONS SCOLAIRES

La plupart des enfants réfugiés non assistés par le HCR ne parviennent pas à continuer l'école pour des raisons principalement économiques : incapacité de faire face aux frais liés à la scolarisation. Pour l'année scolaire 2013-2014 on a enregistré 14 cas d'abandon.

RÉSULTATS ATTEINTS

Le taux de réussite est satisfaisant pour les 25 écoliers assistés par HI, 2 sont déjà au secondaire, tandis que les 23 qui restent au primaire ont tous réussi et vont monter à la classe supérieure.

OBJECTIF DU PROJET

Améliorer les conditions d'apprentissage des élèves réfugiés inscrits à l'école primaire la Lumière et augmenter les capacités d'accueil de l'école

ACQUISITION D'UN ÉQUIPEMENT BUREAUTIQUE

En vu de faire un travail de qualité, nous avons besoin d'un équipement bureautique surtout informatique : un ordinateur et ses accessoires, une imprimante et une photocopieuse pour préparer et multiplier les tests d'évaluation

ACQUISITION DE BANCS PUPITRES

Nous avons besoin de 45 bancs pupitres. En effet, seulement 15 bancs pupitres sont encore en bon état sur 60 bancs pupitres fournis en 2011 par Handicap International.

ACQUISITION DES LIVRES

Nous avons besoin de 84 livres de la 3ème année à la 6ème année : 30 de 3ème, 20 de 4ème, 20 de 5ème et 14 de 6ème. En effet, seulement 30 livres sont encore en bon état sur 114 livres fournis en 2011 par Handicap International.



BUDGET EN EURO

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE		PRIX TOTAL		MODALITÉS
		en Francs Bu	en EURO	en Francs Bu	en EURO	
BANCS PUPITRES	45	25 000	12,5	1 125 000	562,5	En nature ou en argent
ORDINATEUR ET SES ACCESSOIRES	1	1 500 000	750	1 500 000	750	En nature ou en argent
IMPRIMANTE	1	800 000	400	800 000	400	En nature ou en argent
PHOTOCOPIEUSE	1	500 000	250	500 000	250	En nature ou en argent
LIVRES DE FRANÇAIS	84	10 000	5	840 000	420	En nature ou en argent
TOTAL				4 765 000	2385,5	

Attention ! Concernant l'envoi des attestations fiscales, afin de satisfaire aux exigences du Ministère des Finances, nous sommes tenus d'indiquer votre n° de TVA pour un don fait par une personne morale, et le prénom pour un don provenant d'une personne physique (et nom de jeune fille pour un donateur féminin).

Merci de nous communiquer ces renseignements précis afin que nous puissions tenir nos fichiers à jour.

Si vous souhaitez nous faire un don par testament, vous pouvez prendre contact avec nos bureaux ou le notaire de votre choix. Si vous souhaitez apporter une aide régulière et éviter les paiements manuels, nous vous invitons à remettre le formulaire d'ordre permanent ci-après à votre organisme bancaire :

Veuillez verser tous les mois, la somme de 5€ - 10€ - 20€ ou (au choix).

de mon compte n°-.....-.....

au profit du compte BE96 0001 4228 9805 de SOS Enfants Abandonnés rue de Tilleur n° 54 à 4420 Saint-Nicolas.

Je conserve le droit d'annuler ou de modifier cet ordre à tout moment.

Mes coordonnées :

Nom :

Rue :

Code postal :

Date :

TVA :

Prénom :

N° :

Localité :

Signature :

